



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIR Est

Direction
interdépartementale
des routes Est

ARRÊTÉ en date du 11 MARS 2024
autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un recrutement sans concours
d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État,
spécialité « routes et bases aériennes »

Sous réserve de publication de l'arrêté préfectoral d'ouverture

**La Préfète de la Région Grand Est,
Préfète de la zone de Défense et de Sécurité Est,
Préfète coordonnateur des itinéraires routiers Est,**

VU le code général de la fonction publique;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 mai 2023 portant délégation de signature du directeur interdépartemental des routes Est,

SUR proposition du directeur interdépartemental des routes Est ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Un recrutement sans concours d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État est ouvert au titre de l'année 2024 par la Direction interdépartementale des routes Est.

Article 2 : Le nombre de postes offert à ce recrutement est de **4**. Les localisations des postes feront l'objet d'arrêtés distincts.

Article 3 :

- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mercredi 03 Avril 2024**, uniquement par mail, à l'adresse suivante : bfdc.sg.dire@developpement-durable.gouv.fr.
- Les épreuves d'admission se dérouleront à :
 - **Fayl-Billot (52) => 24 avril 2024**
 - **Héricourt (70) => 25 avril 2024**
 - **Sézanne (51) => 24 - 25 avril 2024**

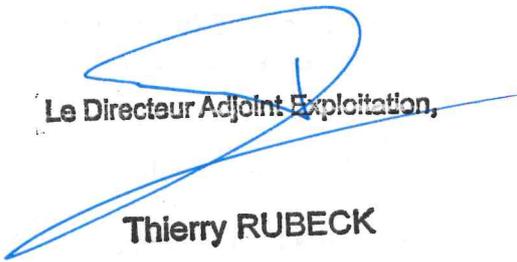
Article 4 : La composition de la commission de sélection sera fixée par arrêté distinct.

Article 5 : Le directeur interdépartemental des routes Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Direction Interdépartementale des Routes Est ainsi que dans les sites concernés par le présent arrêté.

Fait à NANCY, le 11 MARS 2024

Pour la Préfète de la Région Grand Est,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers Est et
par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes
Est et par délégation,


Le Directeur Adjoint Exploitation,

Thierry RUBECK